

Le contenu du dossier préliminaire (1er appel à projets plates-formes d'innovation)

Dans un premier temps, les partenaires sont invités à constituer un dossier préliminaire allégé, synthèse des différents éléments qui permettra de vérifier l'éligibilité du projet et de réaliser une présélection. [↗](#)

Il devra comporter les pièces suivantes :

- > **Une fiche de synthèse du projet** précisant le(s) pôle(s) d'appartenance, la thématique des pôles concernée, l'objet du projet, l'identification des partenaires, le montant global des dépenses prévues... selon le modèle joint.
- > **une fiche de présentation du ou des opérateurs** envisagés pour la mise en place et l'exploitation de la plate-forme selon le modèle joint ;
- > **une fiche de présentation de chaque partenaire** (c'est-à-dire l'ensemble des acteurs qui apportent une contribution au projet qu'elle soit intellectuelle, matérielle ou financière) suivant le modèle joint ;

Ces trois premières fiches sont disponibles au format Excel sous trois onglets différents (Excel, 135 Ko) (nouvelle version du 25/11/2008 : correction de lisibilité de certaines cellules de la fiche "opérateur").

- > **une description détaillée du projet** (30 pages maximum), au format libre, permettant d'apprécier le projet. Cette description détaillée s'appuiera nécessairement sur une présentation :

*des investissements envisagés ;

*du déroulement du projet et de ses différentes étapes ;

*des modalités d'exploitation prévues.

- > **une note économique** au format libre présentant les prévisions ou estimations :

* des frais de développement (recherche, personnel, prestations...);

* du coût des investissements projetés ;

* des coûts de fonctionnement ;

* des sources et modalités de financement, y compris les concours publics attendus sous forme de subventions ou d'investissements ;

* du business plan (quels utilisateurs, quelles recettes... ?)

Sous peine de non éligibilité, **le dossier préliminaire devra être accompagné de l'avis motivé**, préalable au dépôt du dossier, émis par le pôle lors de la labellisation (notamment validation du caractère prioritaire et du degré stratégique du projet présenté) ;

- > **la communication des éventuelles expertises techniques** menées à l'initiative des partenaires est souhaitée ;

A ce stade de l'appel à projets, il peut être admis que tous les éléments de présentation requis, notamment au titre des points 4 et 5, ne soient pas finalisés. Le dossier préliminaire identifiera le cas échéant ces situations.